

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du Lundi 24 octobre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-060

Budget supplémentaire 2022 – Budget annexe lotissement communal "Cami de Belric"

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 14/10/2022

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Louis REVARDY
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Robert STEFAN
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Marie-Claire NATIVEL
Corine BORDES	Chantal BORNAREL	Patrice AYBAR
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	
Marjorie POHYLSKI	Jean LOPEZ	
Adrien MOGLIA	Elizabeth MOLINA	
Anaïs CAZORLA	Sylvain GARCIA	
Olivier BATLLE	Jennifer FERNANDES	

Étaient représentés :

Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Georges GUARDIA
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Ludovic ROBERT	a donné pouvoir à	Patrice AYBAR

Était absent : /

Secrétaire de séance : Christine AURICHE

Nombre de membres présents :	22	Nombre de procurations :	5	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n° 2022-012 du 28 mars 2022 portant adoption pour l'exercice 2022 du Budget primitif du lotissement communal "Cami de Belric" ;

Vu la délibération n°2022-038 du 27 juin 2022 approuvant le Compte Administratif du Budget du lotissement communal "Cami de Belric" de l'exercice 2021 ;

Séance du 24/10/2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-060

Budget supplémentaire 2022 – Budget annexe lotissement communal "Cami de Belric"

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (POUR : 22 ; CONTRE : 5 : Louis REVARDY, Robert STEFAN, Marie-Claire NATIVEL, Patrice AYBAR + procuration Ludovic ROBERT ; ABSTENTION : 0) :

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2022 dont le détail des principales opérations inscrites tant en fonctionnement qu'en investissement est établi comme suit :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE LOTISSEMENT "Cami de Belric" 2022			
Fonctionnement Dépenses		Fonctionnement Recettes	
002 Résultat de fonct. Reporté	22 594,00	75 Autres produits	22 594,00
Total Dépenses Fonctionnement	22 594,00	Total Recettes Fonctionnement	22 594,00

Investissement Dépenses		Investissement Recettes	
	0,00		0,00
Total Dépenses Investissement	0,00	Total Recettes Investissement	0,00

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie CABRERA

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES
27 OCT. 2022
COURRIER